

COMPTE RENDU :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 11 Décembre 2010 à Prades

Présents : Mmes Marie-Thérèse ROUBAUD, Chantal FARIGOULE GUEY, Catherine JAMMES, Maguy BOUCHE, Aline MICHEL, Annie PLANTIN, Christiane LONJON et Mathilde PIGEON et Mrs Franck NOEL-BARON, Jean-Paul PASCAL, Bernard VISSAC, Stéphane VISSAC, Joseph VISSAC, Jean-Pierre KREMBSER, Joseph TORRENT, Franck MASSEBOEUF, Denis FOURY, Jean-Marc CHASSEFEYRE, Alain CUSSAC, Roger GAUTHIER, Noël JOUVE, Jean-Michel DURAND, Marc VAN DER WINDT, Serge ROCHER, Gérard MATHON, Louis BARTHELEMY, Robert CHAUSSE, Gilles RUAT, Guy BRUSTEL et Roger PORTAL.

Excusés : Mrs Jean-Hervé AMBLARD, Fabrice BRUNET, Didier MARTIN et Hervé HUGON.

Assistés également : Melle Caroline SCHELL et Mr Eric AUBERT

Secrétaire de séance : Mme Aline MICHEL



Rappel de l'ordre du jour suivant :

- 1- Validation du précédent compte rendu du Conseil Communautaire

Finances, programmation et travaux

- 2- Présentation et vote de la Décision Modificative N° 3 du budget principal
- 3- Adoption du PV de la CLETC et validation du montant des Attributions de Compensation

Développement économique, agriculture et tourisme

- 4- Adoption d'une convention avec le SECCOM pour le reversement de TP de l'auberge de pays de Chanteuges
- 5- Présentation du rapport d'activités 2008 du SECCOM
- 6- Validation des travaux d'éclairage public et de desserte basse tension de la ZAE de Chambaret
- 7- Présentation du programme européen LEADER 2007-2013
- 8- Validation de la participation Communautaire à la gestion du programme LEADER

Affaires scolaires, enfance/jeunesse, culture et sport

- 9- Adoption des conventions de partenariat avec les Associations locales gestionnaires des CLSH intercommunaux
- 10-Adoption des tarifs des CLSH intercommunaux
- 11-Renouvellement de la convention d'animation de l'espace VTT avec l'association Sport et Loisirs
- 12-Questions diverses



Madame le Maire de Prades accueille l'ensemble des Membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue avec un bref mot d'accueil.

En propos introductif, le Président de la Communauté aborde 3 points d'actualité :

- La réforme de la taxe professionnelle
- Le calendrier du prochain CG2D
- Les travaux prévus par le SICALA

Mme Aline MICHEL est désignée secrétaire de séance.

Le Président donne lecture des 2 derniers PV des bureaux Communautaires des 23 octobre et 27 novembre. Ces PV n'ont appelé aucune observation de la part des membres du Conseil.



1- VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le procès verbal de la précédente réunion du Conseil est validé à l'unanimité des présents.

2- PRESENTATION ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL

La DM3 est présentée par Mr Robert CHAUSSE.

Fonctionnement

DEPENSES : + 99 866.63 € dont :

- Charges à caractère général : - 23 541.17 €
- Autres charges de gestion courante : + 2 000.00 €
- Charges financières : - 1 500.00 €
- Reversement de fiscalité : + 150 €
- Dépenses imprévues : + 97 134.20 €
- Virement de section : + 25 623.60 €

RECETTES : + 99 866.63 € dont :

- Atténuation de charges : + 9 200 €
- Produit des services : + 9 757.00 €
- Impôts et taxes : + 93.00 €
- Dotations et participations : + 79 956.37 €
- Produits exceptionnels : + 860.26 €

Investissement

DEPENSES : + 355 845.60 € dont :

- Licence et brevet : - 1000 €
- Etude assainissement : - 3000 €

- Etude ZDE : - 2000.00 €
- Etude enfance/jeunesse Mazeyrat d'Allier : + 13 175.60 €
- Etude observatoire biodiversité : + 15 000.00 €
- Subvention d'équipement aux Communes : - 4 330.00 €
- Subvention OPAH : + 30 000.00 €
- Matériel et outillage : - 2 000.00 €
- Autres équipements : - 4 000.00 €
- Matériels de bureau : - 1 000.00 €
- Mobilier : - 1000.00 €
- Espace entreprendre : - 15 000.00 €
- Halle des Sports : - 20 000.00 €
- Ecole de Pinols : + 11 000.00 €
- Val Fleuri : + 340 000.00 €

RECETTES : + 355 845.60 € dont :

- FCTVA : + 25 000.00 €
- Subvention Région : + 129 222.00 €
- Subvention CAF : + 131 000.00 €
- Subventions Europe : + 45 000.00 €
- Virement à section : + 25 623.60 €

La DM n°3 est adoptée à l'unanimité des présents.

3- ADOPTION DU PV DE LA CLETC ET VALIDATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le Président de la CLECT, Mr Robert CHAUSSE restitue aux membres du Conseil le PV de la CLECT qui s'est réunie le 26 novembre 2009 pour donner un avis sur le transfert financier des charges nettes lié à la prise de compétence Communautaire des CLSH. Il commente les différentes hypothèses de travail étudiées par la CLECT et conclut par celle qui a été retenue :

- Charges nettes réelles (base 2009) pour les Communes de Langeac, Siaugues Sainte Marie et Mazeyrat d'Allier.
- Pour les autres Communes, soit le coût réel de 2009, soit sur la base d'un coût forfaitaire plancher fixé à 2 €/ habitant

Soit un transfert total de 53 303 €.

Après cette présentation, un large débat s'ouvre au sein du Conseil.

Mr Alain CUSSAC trouve qu'il n'est pas normal que les Communes qui n'ont pas d'enfant qui ont fréquenté les centres 2009 participent sur la base de 2 €/ habitant.

Mr Louis BARTHELEMY refuse aussi de participer au fonctionnement des CLSH car il n'a aucun enfant qui fréquente les centres.

Mme Aline MICHEL est favorable pour que se soit la Communauté qui prenne tout en charge.

Mr Gilles RUAT explique que la proposition de faire participer toutes les Communes repose sur deux raisons :

- Le CLSH appartiendra à tous et il est normal que tout le monde y contribue
- Si tout le monde y participe, les centres pourront se délocaliser vers les petites Communes.

Mme Maguy BOUCHE souligne que le centre de Langeac s'est effectivement déjà délocalisé à Pinols.

Au terme de ces échanges, le Président de la Communauté propose que les Communes de Chazelles, Prades, Saint Julien des Chazes et Pébrac ne soient pas impactées par le transfert des charges et que la somme retenue passe de 53 303 € à 52 689 €.

Il propose également qu'une clause de revoyure soit mentionnée sur la délibération et qu'elle s'applique dans les cas suivants :

- si des enfants des 4 Communes non impactées (Chazelles, St Julien des Chazes, Pébrac et Prades) fréquentent à l'avenir les Centres de loisirs.
- si les recettes perçues au titre de la CAF et de la MSA pour l'année 2009 des Communes de Langeac, Siaugues Ste Marie et Mazeyrat sont différentes de celles retenues pour le transfert de charges 2009
- si les subventions versées pour l'année 2009 par les Communes de Langeac, Siaugues Ste Marie et Mazeyrat aux associations gestionnaires des CLSH sont différentes de celles retenues pour le transfert de charges 2009

Dès lors la délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

Transfert de charges pour l'ADMR :

Mr Robert CHAUSSE présente le PV de la CLECT en soulignant que l'hypothèse proposée par la Commission (1 € / habitant) ne tient que :

- si la compétence est prise par la Communauté
- si l'ADMR présente un déficit sur la section de Langeac
- si les subventions apportées par les Communes sont vérifiées.

Alors le montant arrêté sur la base de 8 000 € par la CLECT devra être confirmé.

Mme Marie-Thérèse ROUBAUD souligne qu'avant que les collectivités locales participent, il serait bien que la fédération 43 fasse jouer sa participation.

Mme Maguy BOUCHE tient à préciser que toutes les collectivités bénéficient du service de l'ADMR.

Mr Robert CHAUSSE demande aux membres du Conseil de faire part de leur position sur le transfert de charges si la Communauté prend la compétence.

Le Président demande si le Conseil peut retenir le principe d'une participation des Communes (x € par habitant) assise sur la base de la somme nécessaire à l'ADMR ?

Aucun consensus ne se dégage sur le dossier.

Mission locale :

Mr Robert CHAUSSE souligne qu'actuellement, seule la Commune de Langeac vote une subvention de 6 550 € à la Mission Locale de Brioude.

Mme Marie-Thérèse ROUBAUD fait remarquer que la Mission Locale a besoin de l'aide de collectivités locales pour assurer ses missions.

Sur ce dossier aussi, aucune décision n'est prise par le Conseil.

4- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE SECCOM POUR LE REVERSEMENT DE TP DE L'AUBERGE DE PAYS DE CHANTEUGES

La convention est présentée par Mr Jean-Paul PASCAL, Président du SECCOM. Il souligne que le reversement de TP de l'auberge correspond à une somme voisine de 140 € dont 62 % reviendront à la Communauté de Communes du Langeadois.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

5- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2008 DU SECCOM

Le Président du SECCOM présente le rapport d'activités 2008 du syndicat. Il souligne que le SECCOM va livrer l'auberge du Pays de Connangle en février 2010, que le multiple rural de Chambone a été lancé et que le projet sur Bonneval a été abandonné.

La reprise de l'usine de charbon de bois devrait repartir en 2010 avec la signature de l'acte de vente dès janvier pour une reprise fixée à 350 000 €.

6- VALIDATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE DESSERTE BASSE TENSION DE LA ZAE DE CHAMBARET

Le Président de la Communauté présente les travaux de desserte basse tension et d'éclairage public de la ZAE de Chambaret. Il souligne que ces travaux sont réalisés par le syndicat départemental d'électrification.

Pour l'éclairage public, ils s'établissent à 34 264.08 € TTC dont 19 939.63 € restent à la charge de la Communauté.

Pour la desserte en basse tension, ils sont fixés à 17 926.58 € HT dont 8 963.29 € à la charge de la Communauté.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

7- PRESENTATION DU PROGRAMME EUROPEEN LEADER 2007-2013

La présentation du programme est assurée par Eric AUBERT à partir d'un diaporama. Les 4 axes stratégiques et les actions éligibles sont présentés.

8- VALIDATION DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE A LA GESTION DU PROGRAMME LEADER

La gestion du programme est assurée par l'ADASEA 43 moyennant une participation Communautaire de 2 268 € / an.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

9- ADOPTION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES GESTIONNAIRES DES CLSH INTERCOMMUNALES

Les conventions sont présentées par Mr Gilles RUAT. Les articles sont passés dans le détail et n'ont pas appelé de modifications majeures.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

10-ADOPTION DES TARIFS DES CLSH INTERCOMMUNAUUX

Mr Denis FOURY expose aux membres du Conseil la nouvelle grille tarifaire des CLSH. Cette grille permet d'avoir les mêmes bases de calcul pour toutes les familles de la Communauté grâce à l'application d'un taux d'effort multiplié par le quotient familial. Le prix du repas est également globalisé dans le prix de journée.

Le tarif plancher est fixé à 4.60 € / journée enfant et le prix plafond à 8.90 €.
Pour les extérieurs à la Communauté, le tarif est fixé à 12.50 € / journée enfant.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

11-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ANIMATION DE L'ESPACE VTT AVEC L'ASSOCIATION SPORT ET LOISIRS

La convention est présentée par Mr Gilles RUAT. Elle est renouvelée pour 2 ans pour un versement annuel de la Communauté de 2 137 € au profit de l'Association Sport et Loisirs.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.



La séance est levée à 23h30.



Fait à Langeac,
Le 5 janvier 2010

Le secrétaire de séance,



Aline MICHEL



Le Président,



Franck NOEL-BARON

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site Internet et panneau d'affichage de la C.C.L.